

(1).....  
Extrait de l'acte de décès n°.....  
.....(2)  
à .....

Délivré conforme aux registres le .....  
L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1).....  
Extrait de l'acte de décès n°.....  
.....(2)  
à .....

Délivré conforme aux registres le .....  
L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

- (1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.  
(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».  
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1er ENFANT (1)  
Extrait de l'acte de naissance n° 637  
le 18 août 2015  
à 19 heures 15  
est né(e) (2) Corentin BROYER

Suivant déclaration conjointe  
du choix du nom en date du : 19 août 2015

du sexe masculin, à Tournan-en-Brie  
(Seine-et-Marne)

(3)

reconnu(e) (4) le 19 août 2015 à la mairie  
de Tournan-en-Brie (Seine-et-Marne)  
par son père.

Délivré conforme aux registres le 19 août 2015

L'officier de l'état civil



MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°.....

(6).....

à .....

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1<sup>re</sup> partie : ... 2<sup>me</sup> partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... », ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».